

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Et voici le projet de loi sur le Code de l'investissement !

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon



La ministre de la Promotion des investissements lors de la cérémonie de remise du code

DANS le cadre du Plan d'accélération de la transformation, la ministre en charge de la Promotion des investissements et de l'amélioration du climat des affaires, Carmen Ndaot, a réceptionné, dernièrement,

au sein de son département ministériel, le projet de loi sur le Code de l'investissement produit par la task-force chargée à cet effet. Conduite par Ghislain Mondza Mboma, celle-ci a été composée des membres du secteur public, du secteur privé

et des partenaires au développement.

"Il s'agit d'un document qui définit les conditions d'investissement au Gabon, le cadre légal, tout en précisant la protection pour

l'investisseur étranger. Il vise à doter le Gabon d'un instrument attrayant pour les investisseurs et qui contribue à l'amélioration du climat des affaires", a indiqué Ghislain Moandza Mboma.

Pour le membre du gouvernement, "l'enjeu et l'importance de ce texte est de rendre notre environnement des affaires plus compétitif. En termes d'investissements, le Gabon est considéré

comme une destination privilégiée. La prochaine étape de cette réforme sera la présentation de ce projet de loi lors d'un prochain Conseil des ministres", a-t-elle indiqué.

### Plusieurs restaurateurs de rue menacés de fermeture d'ici janvier 2022

GMNN  
Libreville/Gabon

POUR l'Agence gabonaise de sécurité alimentaire (Agasa), seules les personnes physiques ayant bénéficié d'une formation aux bonnes pratiques d'hygiène alimentaire et environnementale et disposant d'un agrément sanitaire sont autorisées à exercer. Depuis septembre 2020, ces restaurateurs bénéficient d'un délai de mise en conformité. Après expiration dudit délai, l'agence vient de prolonger la période de mise en conformité jusqu'au 1er janvier 2022 pour permettre à tous ces restaurateurs de rue de se conformer à la norme.

En 2019, l'Agence gabonaise de sécurité alimentaire avait

lancé une opération de sensibilisation assortie d'une formation des restaurateurs de rue. La restauration itinérante occupant une place importante dans la vie quotidienne des populations, cette action entraine dans le cadre d'un programme portant sur la réglementation des métiers de l'alimentation de rue. Boulangeries de rue, rôtisseurs, braiseurs, sandwicheries, vendeurs de glaces, vendeurs de boissons chaudes et froides, vendeurs de fruits et légumes, vendeurs de plats cuisinés, sont les principaux restaurateurs concernés par cette question. Dès janvier prochain, les commerçants qui ne seront pas conformes aux normes de l'Agasa se verront donc interdits de toute activité.

REPUBLICQUE GABONAISE  
Union-Travail-Justice  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIES,  
DE L'EDUCATION NATIONALE, CHARGE DE LA FORMATION CIVIQUE  
SECRETARIAT GENERAL

### AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Construction et exploitation des sandwicheries scolaires modernes dans les établissements primaires et secondaires publics, dans le cadre des Partenariats Publics-Privés (PPP).

**I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Dans l'optique de garantir une meilleure sécurité alimentaire dans les établissements scolaires publics du Gabon, conformément aux exigences de l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA), le Gouvernement de la République, par l'entremise du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, du Transfert de Technologies, de l'Education Nationale, chargé de la Formation Civique, a décidé de mettre en place des sandwicheries scolaires modernes à travers des Partenariats Publics-Privés.

En effet, le constat en matière de restauration dans les établissements scolaires fait ressortir plusieurs manquements sur le plan hygiénique, en sus d'un impact négatif significatif sur le rendement des apprenants.

**II- OBJECTIF**

Ce projet vise à doter l'ensemble des établissements scolaires publics du Gabon d'au moins une sandwicherie moderne, conformément aux normes de l'AGASA, en appliquant une politique de prix attractifs.

**III- RESULTAT ATTENDU**

Chaque établissement scolaire public du Gabon dispose d'au moins une sandwicherie moderne d'ici le 31 décembre 2023.

**IV- AVANTAGES OFFERTS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES DANS LE CADRE DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Dans le cadre du projet de mise en place de sandwicheries modernes, les opérateurs économiques retenus pour la signature d'un Protocole d'Accord avec l'Etat en modèle PPP bénéficieront des avantages suivants :

1. Chaque opérateur économique pourra exercer son activité au sein d'un établissement scolaire public sur une période de dix (10) ans ;
2. Chaque opérateur économique sera exonéré des frais de location, d'eau et d'électricité sur une période de dix (10) ans. Toutefois, il devra s'acquitter d'une redevance trimestrielle forfaitaire.

**V- RETRAIT DES DOSSIERS**

Les opérateurs économiques intéressés à accompagner l'Etat dans ce Partenariat Public-Privé sont priés de retirer les Termes De Référence (TDR) de ce dossier à la Direction Centrale des Affaires Financières du Ministère chargé de l'Education Nationale pour ceux de l'Estuaire et à la Direction d'Académie Provinciale (DAP) ou de Zones Académiques (DZA) pour l'intérieur du pays, contre la somme de 50.000 Francs CFA à verser au compte N° 42001 00734 1810000388 06, domicilié à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

**VI- DATE LIMITE DES DEPOTS DES DOSSIERS**

La date limite de dépôt des dossiers de manifestation d'intérêt est fixée au 2 novembre 2021 à 15h30, à l'adresse suivante :

- Pour la province de l'Estuaire  
9 étages, Rue du Général de GAULLE siège du Ministère de l'Education Nationale, Direction Centrale des Affaires Financières. B.P : 06 Libreville Gabon, Téléphone : (00241) 077 13 50 50 / 066 46 11 60
- Pour l'intérieur du pays  
Dans les DAP, DZA, Chefs de circonscriptions pour les départements et chefs d'établissements.

L'ouverture et l'analyse des dossiers se feront le 3 novembre 2021, à 11h00, à la grande salle de réunion du Ministère de l'Education Nationale, sis aux 9 étages.

Fait à Libreville le 5 OCT. 2021

Le Secrétaire Général  
Théodore KOUMBA